

C'est trop de protection pour un article de cette nature. Le droit sur le sucre brut est de 30 pour cent *ad valorem*, mais déduisant l'emballage et autres frais, ce droit n'est plus que de 25 pour cent, plus $\frac{1}{2}$ centin par livre sur No. 2, ce qui élève le droit à 40 pour cent.

Le tarif de 1868 fut maintenu sous l'administration financière de sir John Rose, puis de sir Francis Hincks, de M. Tilley, ministre actuel des finances et de M. Cartwright ancien chef du même département. S'il y eût eu de bonnes raisons pour modifier ce tarif, ces messieurs l'auraient modifié. Pourquoi donc le changer maintenant ? Le gouvernement doit prendre des informations partout où il peut s'en procurer. Il en trouverait d'excellentes à Washington, à Londres et dans toutes les grandes villes de l'Europe. Le gouvernement anglais ne craint pas de donner des avis. Il était si fatigué des réclamations des raffineurs que, pour s'éclairer, il décida d'étudier la question en louant une raffinerie à l'étranger et en faisant fonctionner jusqu'à ce qu'il eût des données bien précises sur toute la question. Pourquoi notre gouvernement ne se renseigne-t-il pas avant de s'arrêter à des conclusions qui seront désastreuses pour notre revenu et pour nos contribuables ?

On semble ne s'occuper que du thé et du sucre, négligeant ainsi la partie la plus importante de notre commerce. Les quatre-vingt-douze centièmes de notre commerce—importations et exportations—se font avec la Grande-Bretagne et les États-Unis et notre tarif est excessivement préjudiciable à ces deux pays. Qu'advierait-il si, en revanche, ils nous disaient : "Mais vous établissez des distinctions préjudiciables pour nous ?" Que dirait l'honorable représentant de Frontenac et les honorables représentants des comtés qui entourent la baie de Quinté, que diraient ces messieurs à leurs électeurs, si le commerce d'orge avec les États-Unis était entravé ? Ce commerce est d'une grande importance pour cette population. Tous les automnes, ils en retirent des sommes considérables ; le marché des États-Unis est le plus voisin, le meilleur pour eux.

Mais je ne retiendrai pas la Chambre plus longtemps. Je proteste encore une
M. GUNN.

fois contre l'adoption du pernicieux tarif proposé par le gouvernement.

M. DREW : Je propose l'ajournement du débat.

Sir JOHN A. MACDONALD : J'espère que, demain soir, nous pourrions nous former en comité des voies et moyens.

Les honorables députés ont eu toute facilité de développer leurs vues au sujet du tarif, mais nous en sommes au sixième ou septième jour du débat et si l'on ne veut pas que les affaires du gouvernement soient complètement entravées et que la session ne se termine que dans l'été, il est absolument nécessaire d'en finir.

La motion est adoptée et le débat est ajourné.

M. TILLEY : Je propose que ce débat soit le premier ordre du jour, immédiatement après les affaires de routine, à la prochaine séance de la Chambre.

La motion est adoptée.

BILLS PRÉSENTÉS.

Les bills suivants sont successivement présentés et lus une première fois :

Bill (No. 77) décrétant que le premier jour de juillet sera un jour de fête légale sous le nom de "jour de la Confédération." (M. Cockburn, Northumberland-Ouest.)

Bill (No. 78) amendement l'acte constituant la compagnie de prêts et de placements d'Ottawa et changeant son nom en celui de "La Compagnie de Prêts de Manitoba et du Nord-Ouest, limitée." (M. Kirkpatrick.)

BILL PRIVÉ.

AMENDEMENTS DU SÉNAT ADOPTÉS.

Les amendements faits par le Sénat au bill suivant sont lus une seconde fois et adoptés :

Bill (No. 24) amendement l'acte constituant la compagnie du chemin de fer de Kingston et de Pembroke. (M. Kirkpatrick.)

La Chambre s'ajourne.

à minuit et
vingt minutes.